

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PYRÉNÉES TREKKING

SAS PYRÉNÉES TREKKING

4 quai de La Neste – 65240 ARREAU

SIRET : 801 575 556 00023

Opérateur de voyages IM : 065140003

Assurance RCP : MMA – 72000 Le Mans

Garantie financière : APST – 15 avenue Carnot, 75017 Paris

Médiation : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75823 Paris Cedex 17

www.mtv.travel/saisir-le-mediateur

1 – Objet et champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les inscriptions aux voyages et activités sportives proposées par **PYRÉNÉES TREKKING**. L’inscription implique l’acceptation sans réserve de ces CGV et de toutes conditions particulières annexées au programme choisi.

Champ d’application : - Forfaits touristiques incluant transport, hébergement et activités - Prestations d’activités sportives encadrées à une date déterminée

2 – Inscription

2.1 Acceptation

L’inscription et le paiement d’un acompte valent acceptation intégrale des présentes CGV.

2.2 Droit de rétractation

Conformément à l’article **L221-28 12° du Code de la consommation**, les prestations d’activités ou voyages réalisés à une date déterminée **ne bénéficient pas du droit légal de rétractation**.

2.3 Modalités de paiement

- Plus de 41 jours avant le départ : acompte de 30 % exigé
- Moins de 31 jours avant le départ : paiement intégral requis
- Solde dû au plus tard 40 jours avant le départ
- Aucune inscription sans versement de l’acompte

2.4 Non-paiement

En cas de non-paiement, PYRÉNÉES TREKKING peut **refuser la participation**, les sommes déjà versées étant conservées au titre des frais d’annulation.

3 – Prix

3.1 Détermination

Les prix tiennent compte des prestations incluses. Ne sont pas inclus : frais de visa, vaccins, dépenses personnelles, pourboires, port de bagages, événements imprévus (grèves, retards, conditions météorologiques).

3.2 Révision des prix

Conformément aux articles **L211-12, R211-8 et R211-9 du Code du tourisme**, les prix peuvent être ajustés pour variations : - du coût du transport - des taxes et redevances - des taux de change

Hausse >8 % : notification écrite détaillant le montant, la cause et les choix possibles pour le client.

4 – Modifications

4.1 Par le client

- Demande par lettre recommandée, au moins 41 jours avant le départ
- Frais : 50 € pour modifications hors transport
- Modifications tardives = **annulation** (application des frais correspondants)
- Prestations non utilisées (transport, activités) **non remboursées**

4.2 Par PYRÉNÉES TREKKING

- Modifications pour sécurité ou circonstances indépendantes de notre volonté
 - Proposition d'un **programme de substitution**
 - Refus du client = **remboursement intégral** des sommes versées
 - Ajustements durant le séjour pour sécurité ou conditions climatiques **sans remboursement**
-

5 – Annulation

5.1 Par le client

Lettre recommandée obligatoire. Frais selon le délai avant départ :

Délai avant départ	Pénalités appliquées
+ de 40 jours	30 %
39 à 30 jours	50 %
29 à 20 jours	75 %
19 jours jusqu'au départ	100 %

5.2 Par PYRÉNÉES TREKKING

Annulation possible pour : - Nombre minimum de participants non atteint (notification 21 jours avant) - Raisons de sécurité - Événements imprévisibles

Proposition d'un **programme de substitution**. Refus = **remboursement intégral** des sommes versées. Aucun autre dédommagement.

6 – Transport, Itinéraire, Prestation et Hébergement

6.1 Transport routier

Autocars grand tourisme, véhicules 9 places ou voitures particulières aux normes.

6.2 Transport aérien

Horaires indicatifs, modifications possibles. Aucun remboursement en cas de retard ou modification par le transporteur, sauf force majeure.

6.3 Itinéraires et prestations

Modifications possibles pour force majeure ou sécurité. Prestations non fournies remboursées **sans dommages et intérêts**.

6.4 Chambre individuelle

Supplément garanti si disponible, sinon remboursement proportionnel.

6.5 Chambre à partager

Client refusant de partager : règlement du supplément, remboursé si chambre effectivement partagée.

7 – Assurance Responsabilité Civile

Couverture pour dommages corporels, matériels et immatériels causés par une carence ou défaillance de nos services.

8 – Bagages

Limite : une valise normale par personne. PYRÉNÉES TREKKING décline toute responsabilité pour **perte, vol ou détérioration** des effets personnels.

9 – Qualité du voyage et réclamations

Réclamations : lettre recommandée sous 30 jours après la fin du séjour. Toute réclamation tardive = nulle. Brochures, devis et programmes = information préalable contractuelle (articles **R211-7 et R211-8 du Code du tourisme**).

10 – Mentions légales et médiation

- Opérateur : SAS PYRÉNÉES TREKKING
- SIRET : 801 575 556 00023
- Assurance RCP : MMA – 72000 Le Mans
- Garantie financière : APST – 15 avenue Carnot, 75017 Paris
- Médiation : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75823 Paris Cedex 17
www.mtv.travel/saisir-le-mediateur